

République Française  
Département Loire-Atlantique  
**Marsac-sur-Don**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	14

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 4

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 02/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
02/03/2022

Absent(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian  
Absent(s) : Mme DELORME Julie

**A été nommée secrétaire** : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022\_010 – Approbation du budget 2022 Auberge de la Roche

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget Auberge de la Roche 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 3 février 2022 comme suit :

**Dépenses et recettes de fonctionnement : 18 214,63 €**

Dépenses de fonctionnement	
Chapitre	Proposition 2022
<b>Total 011 - Charges à caractère général</b>	<b>4 313,66</b>
<b>Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>200,97</b>
<b>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>11 000,00</b>
<b>Total 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 700,00</b>
<b>Total général</b>	<b>18 214,63</b>

Recettes de fonctionnement	
Chapitre	Proposition 2022
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 684,63
Total 75 - Autres produits de gestion courante	16 530,00
<b>Total général</b>	<b>18 214,63</b>

**Dépenses et recettes d'investissement : 32 717,96 €**

Dépenses investissement	
Chapitre	Proposition 2022
Total 020 - Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00
Total 21 - Immobilisations corporelles	5 600,00
Total 23 - Immobilisations en cours	26 117,96
<b>Total général</b>	<b>32 717,96</b>

Recettes d'investissement	
Chapitre	Proposition 2022
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 717,96
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 000,00
<b>Total général</b>	<b>32 717,96</b>

Vu l'avis de la commission des finances du 3 février 2022 ;

Vu le projet de budget primitif 2022 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'APPROUVER le budget Auberge de la Roche 2022 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 18 214,63 € ;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement pour 32 717,96 €.

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 044-214400913-20220225-2022\_010-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/02/2022  
Le Maire  
Hervé De TROGOFF



*Hervé De Trogoff*